DÉLIBÉRATION

DU CONSEIL GÉNÉRAL

DE LA COMMUNE DE NISMES,

Du 22 Avril 1790.

Du Jeudi vingt-deux Avril mil ſept cent quatre-vingt-dix, heure de deux après midi, le Conſeil général de la Commune aſſemblé dans la ſalle de l'Hôtel-de-Ville, & préſidé par M. le Baron de Marguerittes, Maire.

Préſens & opinans MM., &c.

M. Vidal, Procureur de la Commune, portant la parole, a dit :

MESSIEURS,

Il nous eſt parvenu une Brochure, intitulée : *Nouveau complot découvert*, & imprimée *à Paris chez Garnery, rue Serpente, n°.* 17, commençant par ces mots :

Citoyens, ne voyez vous pas, &c., & finiſſant par ceux-ci : *Le calme ſuccédera bientôt à tous les orages que nous avons éprouvés.*

Nous laiſſerons à l'écart des objets étrangers à la ville de Niſmes, & nous nous bornerons à vous dénoncer une impoſture atroce que notre ſenſibilité & notre miniſtère ne nous permettent pas de diſſimuler.

On lit à la page 2 de cette Brochure : « A peine la » nomination du vertueux Rabaut de Saint-Etienne, » votre ami, votre frère, celui qui vous a raſſurés par » une motion ſi conſolante, quand vos ennemis prê- » choient la banqueroute, a-t-elle été connue, que dans » les rues de Niſmes on liſoit le placard ſuivant : *L'in-* » *fâme Aſſemblée Nationale vient de mettre le comble* » *à ſes forfaits, elle a nommé un Proteſtant pour la* » *préſider* ; & le lendemain quatre Proteſtans ont été » aſſaſſinés. Qui peut méconnoître la fureur des prêtres, » la rage des ariſtocrates ? »

Il eſt difficile de contenir ſon indignation à cette lecture.

Nous ſommes informés que ce Libelle a été répandu, le 13 & le 14, parmi le peuple de Paris.

Sans chercher à pénétrer les motifs d'une telle diſtribution faite dans ce moment avec la plus grande profuſion, nous nous bornerons à dévouer à l'exécration publique cette infâme production. Il ſeroit aiſé d'en découvrir l'auteur, puiſque le Libraire s'eſt fait connoître ; mais loin de chercher à démaſquer ce méchant homme & ſes vues, abandonnons-le au mépris qu'il mérite, & déſavouons hautement les impoſtures conſignées dans cet affreux Libelle. Nous le devons comme Citoyens, nous le devons ſur-tout comme Repréſentans de la Commune indignement outragée.

Faiſons connoître à l'Aſſemblée Nationale & à tout le Royaume l'unanimité de nos vœux pour la paix ; qu'on

ſache que les Citoyens de Niſmes en ont toujours joui ſous vos heureux auſpices ;

Qu'ils ne ſe ſont point ſouillés des crimes atroces qu'on oſe leur imputer ;

Qu'ils ont toujours été bons Patriotes & bons François ;

Qu'ils n'ont pas ceſſé de vivre en frères ;

Que la différence du culte n'a point troublé l'ordre ſocial, & que Niſmes eſt encore la patrie du Conſul *Villars* qui, dans des temps déplorables, à l'époque de la St. Barthelemi, ſut concilier, par de ſages tempéramens, l'obéiſſance due au Souverain, avec les devoirs de l'humanité ; de ce *Villars* qui raſſembla les Citoyens des deux Religions, qui les fit jurer, ſur l'autel de la concorde, de vivre en amis & en frères, & qui, ſecondé par *Bertrand du Luc*, Vicaire-Général, le Siége vacant, parvint ainſi à maintenir une union fraternelle parmi ſes Concitoyens, tandis que des flots de ſang couloient à Paris & dans les Provinces, par les ordres d'un Roi cruellement trompé.

Nous dépoſons ſur le Bureau le Libelle que nous vous avons dénoncé, & nous requérons le Conſeil de délibérer.

Lecture faite du Libelle remis ſur le Bureau par le Procureur de la Commune :

Le Conſeil juſtement indigné de la méchanceté du vil calomniateur qui lui eſt dénoncé, mais plus fortement ému par l'héroïſme du Conſul *Villars* qu'il prendra toujours pour modèle, a unanimement délibéré & arrêté de témoigner à l'Aſſemblée Nationale & à la France entière ſa juſte indignation de l'outrage fait à la Ville de Niſmes & aux Miniſtres de la Religion, qui n'ont pas ceſſé de prêcher la concorde & d'en donner l'exemple.

Déclare qu'il n'exiſte aucun Citoyen qui ne ſoit pénétré de reſpect pour l'Aſſemblée Nationale, & qu'on rend à M. *Rabaut de Saint-Etienne* la juſtice qu'il mérite.

Déſavoue hautement les atrocités imputées dans cet écrit aux Citoyens de Niſmes, & atteſte à toute l'Europe

qu'il eſt faux que les Catholiques de cette Ville ſe ſoient portés contre les Proteſtans à aucun excès, & encore moins aux horreurs conſignées dans ce Libelle, dont les Repréſentans de la Commune dévouent l'Auteur & ſes complices à l'exécration publique.

Arrête, en outre, que la préſente Délibération ſera imprimée, & que des exemplaires en ſeront envoyés tant *à l'Aſſemblée Nationale, qu'à MM. les Députés du Département, & aux principales Municipalités du Royaume.*

Collationné ſur l'original.

BERDINCQ, Secrétaire-Greffier, *Signé.*

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.